

*Il n'y a pas de définition de la Branche. Elle est souvent assimilée à une Convention Collective et à un IDCC, ce qui est certainement une erreur. Nous nous contenterons de la définir par ses missions (voir ci-dessous) et son animation.*

*Elle est en effet animée paritairement, c'est-à-dire par les organisations représentatives des employeurs (CEPNL) et des salariés (FEP-CFDT, Snec-CFTC, SPELC) qui signent des textes qui s'appliquent obligatoirement aux OGEC et à leurs salariés et qui gèrent paritairement des régimes de protection sociale (EEP Santé, EEP prévoyance) et des fonds mutualisés à AKTO (EEP formation).*

## La Branche EPNL en quelques chiffres

### L' EPNL en chiffres



**7 249 unités  
pédagogiques\***

5 803 structures indiquant l'IDCC 3218



**2,025 mi  
et étudie**



**259 500 actifs**

dont 116 523 salariés de droit privé  
présents en 2023\*\*  
(85 754 salariés au 31/12/2023\*\*)



**9,9 millio  
salariale**

dont 1,8 millia  
personnels sal

\* ECA "Les chiffres de l'enseignement catholique"

\*\* Malakoff Humanis, année 2022

\*\*\*Eléments du PLF programme 139, p.36

Vous trouverez ci-dessous le rapport économique et social en Sway réalisé en mars 2024 à l'occasion des NAO.

# Rapport économique et social 2024



## Les missions d'une Branche

1° Définir des garanties sociales

2° Déterminer l'ordre public conventionnel

3° Réguler la concurrence entre les entreprises relevant de son champ d'application

## La Branche et l'Institution Enseignement catholique

- L'Institution Enseignement catholique fonctionne selon ses règles (Statut).
- La Branche fonctionne dans le cadre du paritarisme en application du Code du travail.
- La Branche est celle de l'Institution mais elle n'est pas l'Institution.

**Pour aller plus loin**

Présentation créée pour un MOOC « parcours de formation des bénévoles du réseau des OGEC »

